

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2026

Le concours de maisons fleuries est une belle manière de mettre en valeur sa maison et de montrer ses talents de jardinier.

Il permet d'améliorer notre cadre de vie et de donner une belle image de notre commune.

Pour sa première édition, voici la Charte du participant.

Laissez-vous prendre au jeu... et venez participer !

CHARTRE DU CONCOURS

Préambule

Les jardiniers amateurs fleurissent d'abord pour leur plaisir personnel. Le concours se passe dans une ambiance conviviale et bon enfant !

Article 1 : Objet du Concours

La commune de Cires-les-Mello organise un concours communal des maisons fleuries ouvert à tous. Ce concours vise à saluer et récompenser les actions menées par les habitants qui participent à l'embellissement de la commune et à l'amélioration du cadre de vie.

Article 2 : Conditions de participation

La participation au concours est gratuite. Le coupon d'inscription est à compléter et déposer en mairie jusqu'au samedi 4 juillet 2026. Le jardin ou les réalisations florales doivent être visibles de la rue.

Article 3 : Catégories

Les candidatures sont réparties en 3 catégories :

- Catégorie A : Maison avec jardin d'agrément visible de la rue.
- Catégorie B : Décor floral sur rebord de fenêtre ou balcon.
- Catégorie C : Décor floral en vitrine ou devanture de commerce.

Article 4 : Jury

Le jury sera composé de membres de la commission moyens généraux (cadre de vie)

La présidence du jury sera assurée par Monsieur le Maire.

Les membres du jury s'interdisent de prendre part à titre personnel au concours.

La qualité de membre du jury est assurée bénévolement.

Article 5 : Critères de notation

Chaque membre du jury attribuera à chaque participant une note de 1 à 5, basée sur les critères suivants :

- Conception d'ensemble et insertion dans l'environnement.
- Harmonie : volumes, formes, couleurs.
- Diversité botanique.
- Intégration des principes de développement durable : gestion de l'eau, préservation des animaux.
- Entretien général et propreté.

Article 6 : Palmarès

Le jury se déplacera chez chaque participant au mois de juillet, sans rendez-vous préalable, l'évaluation ayant lieu depuis la voie publique. La présence du participant n'est pas requise.

À l'issue de la tournée, le président du jury établira le classement par catégorie après avoir additionné les notes attribuées par l'ensemble des membres du jury.

Une cérémonie officielle de remise de prix sera organisée le jour du forum des associations au mois de septembre.

Article 7 : Photos

Les participants autorisent la commune à publier les photos du fleurissement sur tous les supports de communication municipaux et dans la presse.



BULLETIN INSCRIPTION CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2026

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Catégorie A : Maison avec jardin d'agrément visible de la rue

OUI NON

Catégorie B : Décor floral sur rebord de fenêtre ou balcon

OUI NON

Catégorie C : Décor floral en vitrine ou devanture de commerce

OUI NON